



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p><b>Date de la convocation</b> 26 septembre 2007</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle des Fêtes à CANET</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,  Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras  MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA,  M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL,  M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, Nébien  MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Gérald VALENTINI, Valmascle  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA  M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB  M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

**Objet : Convention de partenariat tripartite entre la Communauté de Communes du Clermontais, le Syndicat centre Hérault et la Commune de Clermont l'Hérault – Installation de colonnes enterrées**

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil communautaire que la collecte sélective des déchets ménagers en centre ville présente des difficultés particulières, notamment en ce qui concerne le stationnement des colonnes de tri sur la chaussée ou ses dépendances.

Il ajoute qu'une des solutions possibles consiste à enterrer les colonnes de tri, de manière à réduire fortement leur emprise sur l'espace public et à traiter ces équipements en tant que composantes des projets d'aménagement urbains.

Les travaux en cours dans la rue Frégère, à Clermont l'Hérault, représentent une opportunité idéale pour expérimenter cette solution.

Il ajoute que suite aux discussions menées entre le Syndicat Centre Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Clermont l'Hérault, il a été décidé de conduire une opération partenariale pour l'installation de colonnes de tri enterrées dans la rue Frégère.

Monsieur LIEB souligne que le Syndicat Centre Hérault, maître d'ouvrage, assure le préfinancement de cette opération qui représente une charge totale de 17 110.00 € Hors Taxes.

Il précise qu'un accord est intervenu sur le fondement de la répartition financière suivante :

- Syndicat Centre Hérault pour 50 %, soit : 8 555,00 €
- Communauté de Communes du Clermontais pour 25 %, soit : 4 277,50 €
- Commune de Clermont l'Hérault pour 25 %, soit : 4 277,50 €.

Monsieur LIEB propose aux membres du conseil communautaire d'approuver la convention à intervenir pour formaliser le partenariat autour de ce projet, telle que jointe à la présente délibération et fondée sur la répartition financière présentée ci-dessus.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. LIEB, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention à intervenir pour formaliser le partenariat entre le Syndicat Centre Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Clermont l'Hérault, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,

**DECIDE** en conséquence le versement de la somme de 4 277.50 € au Syndicat Centre Hérault,

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté de Communes,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.